

Jusqu'ici, les prisonniers avaient pu communiquer entre eux sans difficultés, surtout la nuit, car ils étaient six ensemble dans le même dortoir, lequel n'était séparé des autres que par un faible grillage de fer maillé, à travers lequel les détenus actifs et hardis se faisaient un jeu de passer. Mais comme partie des améliorations effectuées se trouve un nombre de cellules de nuit, et dans peu beaucoup d'autres seront terminées,—ce qui rendra d'autant plus sûre la garde des détenus pendant la nuit et empêchera cette promiscuité si nuisible aux jeunes gens et à la discipline de cette prison.

Je suis heureux de pouvoir dire que la plus grande harmonie règne parmi les officiers de l'institution, et je ne fais que rendre justice à mon savant collègue, le rév. M. Allan, en affirmant qu'il est on ne peut plus zélé à remplir les grandes obligations dont il est chargé, et toujours prêt à m'accorder son aide pour réformer les jeunes détenus.

Je termine en disant que j'ai l'espérance de voir un état de choses plus satisfaisant que celui qui a prévalu jusqu'ici dans cette nouvelle mais très utile prison.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

avec tout le respect qui vous est dû,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DANIEL JOHN BROSNAN,
Chaplain C. R.

ISLE-AUX-NOIX,
4 Février, 1861.

RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT.

A Walfred Nelson, écuyer, M.D.; Jean C. Taché, écuyer, M.D.; Donald Eneas Macdonnell, John Langton et Edmund A. Meredith, écuyers, inspecteurs des prisons en vertu de l'acte 22 Vict., chap. 28.

MESSIEURS,—Lorsque je présentai à votre bureau mon rapport pour 1859, je crus qu'il était nécessaire d'attirer votre attention sur l'heure de la célébration du service divin le dimanche et sur l'instruction séculière, désirant faire quelques changements pour le mieux, mais auxquels il fallait votre approbation et sanction.

Ce qui nuisait le plus à l'accomplissement de mes devoirs ayant disparu depuis, il suffit de mentionner que le dimanche deux services sont maintenant célébrés et suivis de sermons et autres instructions religieuses qui occupent les prisonniers pendant trois heures, et à peu près le même temps la semaine par les prières et l'instruction religieuse et séculière. Si elles sont bien appréciées par les prisonniers, ces instructions doivent nécessairement être suivies d'heureux résultats pour eux.

Bien que dans cette institution comme dans toute autre l'atmosphère moral soit plus ou moins vicié, j'ai tout lieu de croire que le caractère de quelques détenus, parmi le nombre restant de même que parmi ceux qui ont été libérés, s'est réellement amendé; mais je suis forcé d'admettre que pour d'autres, aucun changement pour le mieux ne s'est encore opéré. Tout ce que l'on peut faire c'est de répandre dans leur sein les bons enseignements et de prier pour que l'Esprit Saint leur fasse un jour la grâce d'en profiter.

Sauf une ou deux exceptions, les prisonniers ont fait de grands progrès sous le rapport de l'instruction séculière, et c'est là un sujet de réjouissance, car, ce sera une preuve, une fois rentrés dans le sein de la société, que leur incarcération ici leur aura valu de grands bienfaits. Lors de leur internement, peu d'entre eux ne possédaient au-delà des plus simples connaissances élémentaires, et l'on peut dire que la plupart mérite les plus grandes louanges pour les efforts quelle a fait pour acquérir cette somme d'instruction qu'elle possède aujourd'hui. Les tableaux qui suivent ont pour but, entre autres choses, d'indiquer la somme exacte de connaissances acquises par eux dans les trois branches de l'instruction séculière. Le No. 1 a trait aux détenus actuels et le No. 2 à ceux qui ont été libérés, ou qui, autrement, sont sortis de l'institution durant l'année:

D'après
est de douze
Les dix prem
avril et le 17

Le seco
année, un s'e
libérés, dont
trateur du go

Le 31 d
Admis

Libérés
Evadés
Transfé
Actuell

Je term
su apporter
devoirs relig
commencées
doute nulle

ISLE-AUX-N
31 déc